

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2019/02

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 27                | 20       | 20      |

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| <u>Date de la convocation :</u> | le 18 janvier 2019 |
| <u>Date d'affichage :</u>       | Le 4 février 2019  |

**Séance du 24 janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 janvier à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Jacques CAMUS, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Daniel FORGET, Daniel GAGE, Christian HEDUY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Dominique FERRY par Monsieur Daniel GAGE, Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF représenté par Monsieur Jacques CAMUS

Absents excusés : Madame, Marianne PARIGOT, Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Dominique FONTAINE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Modalités financières de la sortie de Lassigny de la compétence optionnelle éclairage public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise par fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise et du syndicat intercommunal Force Énergies,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2017 portant adoption des statuts du SEZEO,

Vu la délibération n°037/2013 de la commune de Lassigny relative au maintien d'adhésion à la compétence éclairage public auprès du syndicat Force Énergies,

Vu la délibération n°2018/01 adoptant le règlement de service pour la compétence optionnelle éclairage public,

Considérant le courrier du Président du SEZEO du 13 mars 2018 adressé à Monsieur le Maire de la commune de Lassigny afin d'approuver le nouveau règlement de service,

Considérant que la commune de Lassigny interroge le SEZEO sur les modalités financières de reprise de la compétence éclairage public,

Monsieur le Président détaille l'état des dépenses et des recettes relatives à l'exercice de la compétence éclairage public pour la commune de Lassigny pour la période 2014 – 2019 et informe les membres que cet état fait apparaître un déficit de 168 011 € au 16 janvier 2019,

Monsieur le Président demande aux membres d'approuver cet état financier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

**APPROUVE** l'état financier dressé par le Président pour la reprise de la compétence éclairage public par la commune de Lassigny.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

